



Laurent Rivière est revenu sur la charte avec Jean-Claude Rouet et Marc Coubret.

Au début du mois, au centre de ressources domotique de Guéret, Laurent Rivière proposait un petit bilan des actions menées dans le cadre de la charte forestière du pays de Guéret sur les quatre dernières années. De nombreuses avancées ont été notées, qu'il convient de poursuivre.

Charte forestière : poursuivre dans cette voie

Demain, mercredi 31 décembre, la charte forestière du Pays de Guéret sera au bout. Le projet sur cinq ans avait pour objectif de faire de la forêt et du bois un levier de développement local. Laurent Rivière, de l'Office National des forêts, chargé d'animer la charte forestière du Pays de Guéret, a pu tirer quelques conclusions à l'occasion d'un dernier comité de pilotage. Dans cette charte, six axes ont été revisités et pensés pour l'avenir.

- Axe A : Animation de la charte forestière. Beaucoup d'actions ont été menées. Il convenait de les mettre en valeur : *«On a eu la clairvoyance d'identifier nos bonnes pratiques. On les a listées et on les a rendues visibles. Ça permet aux gens de s'informer et d'appeler pour en savoir plus»*. Laurent Rivière a exprimé aussi sa fierté que le Pays de Guéret soit le chef du projet Sharewood réalisés avec trois partenaires européens. *«Ce projet nous a donné des idées»* se réjouit-il. Le Pays de Guéret souhaite continuer à s'engager dans des démarches et programmes européens.

MODE OPÉRATOIRE POUR L'EXPLOITATION DU BOIS, ACTION PHARE DE LA CHARTE

- Axe B : Gestion forestière et mobilisation des bois. *«Notre territoire se caractérise par 9.000 propriétaires, 1,6 ha en moyenne, de petites parcelles feuillues, pas de culture forestière et une absen-*

ce de gestion. Il faut activer les outils existants et les relais pour changer la gestion» explique Laurent Rivière. Le Pays de Guéret a commencé avec la mise en place de permanences dans les mairies pour conseiller et aider les propriétaires par des visites notamment. *«Cette sensibilisation prend du temps, c'est ingrat mais je suis persuadé que ça fonctionne»* assure Laurent Rivière. L'homme a mis en avant les regroupements de chantiers pour les petites propriétés privées avec le dispositif ADELI qui a déjà permis d'améliorer 80 ha de feuillus et 47 ha de résineux améliorés. Il a abordé la mise en oeuvre du mode opératoire pour l'exploitation du bois : *«La grande action de la charte»* selon lui. Celle-ci consiste en la mise en oeuvre d'un processus impliquant les exploitants forestiers et les communes pour restaurer le dialogue, trouver des solutions les moins dommageables pour la vidange et le stock du bois. *«Dans d'autres lieux, il y a des interdictions, des taxes. Ici, on privilégie la concertation»* précise Laurent Rivière. L'homme veut poursuivre le mode opératoire ou encore les permanences.

- Axe C : Forêt et gestion communale. Depuis mars 2010, chaque commune dispose d'un correspondant forêt, en relation permanente avec les acteurs de la filière bois. Plusieurs formations ont aussi été dispensées aux élus. Celles-ci devraient se poursuivre avec comme prochain thème la

voirie. Laurent Rivière a mis en avant l'importance de continuer aussi la formation aux états des lieux.

- Axe D : Tourisme et loisirs. *«C'est un axe où on a bien bossé»* indique Laurent Rivière qui précise : *«Nous avons mis en valeur de sites à forts potentiels»*. A l'image du sentier de Chabrières, du bord de la Creuse ou du Puy des trois cornes à Saint-Vaury. Le prochain projet sera le Puy de Gaudy. L'étude est prévue pour 2015, les travaux pour 2016. Là encore, le Pays de Guéret souhaite poursuivre le travail de valorisation.

GESTION DE LA FORÊT ET EAU POTABLE LIÉES

- Axe E : environnement et eau potable. Des partenariats, formations aux enseignants et aux enfants, création de kits pour l'activité orientation, une exposition itinérante sur la forêt et d'autres opérations pédagogiques ont été menées. Les responsables veulent encore développer ces actions, projets. Laurent Rivière a démontré l'impact financier non négligeable de mauvaises pratiques de forêt pour l'eau potable.

- Axe F : valorisation des bois locaux. Des formations et sensibilisations des acteurs ont été réalisées, tout comme une enquête sur l'utilisation du bois dans la construction publique et privée (rapport disponible sur l'espace internet de la charte forestière via www.pays-degueret.fr/charte-forestiere).